

Le fait du jour → Limousin

Métiers réglementés

Huissiers, notaires, greffiers de tribunaux de commerce, administrateurs et mandataires judiciaires, commissaires priseurs judiciaires sont concernés par la réforme.

Un chiffre

108 C'est le nombre de notaires en Limousin, dont 51 en Haute-Vienne, et 33 est le nombre d'huissiers de justice en région, dont 17 en Haute-Vienne.

Colloque

Le colloque des entretiens d'Aguesseau sur les « gens de justice du 21^e siècle » se déroulera à la faculté de droit de Limoges le vendredi 18 mars à partir de 9 heures. Entrée libre.

JUSTICE ■ La loi Macron réforme aussi les professions réglementées du droit qu'elle veut moderniser

Moderniser l'édifice sans l'ébranler

Les professionnels du droit se réunissent lors des entretiens d'Aguesseau pour débattre autour de l'évolution de leurs métiers, demain à Limoges

Coralie Zarb

Dans l'espace feutré de leur cabinet, les professionnels du droit vivent une petite révolution. Le gouvernement a chargé l'Autorité de la concurrence, présidée par Bruno Lasserre, de moderniser les professions réglementées que sont, entre autres, les notaires et les huissiers.

Demain, à la faculté de droit et des sciences économiques de Limoges, magistrats, universitaires, avocats, et bien sûr notaires et huissiers venus de toute la France, vont se réunir en présence de Bruno Lasserre pour évoquer « les gens de justice du 21^e siècle ». Un débat que le président de l'Autorité de la concurrence espère « stimulant mais dépassionné »... Cependant, l'inquiétude est grande chez certaines professions, qui ne voient pas forcément d'un bon œil les réformes en cours. Celles-ci se segmentent en trois axes majeurs.

1 La modification des tarifs. À travers la loi Macron, le gouvernement a souhaité remettre de l'ordre dans les tarifs fixés par l'État, qui « n'avaient pas évolué depuis très longtemps », précise Bruno Lasserre. Avec la flambée de l'immobilier des dernières décennies, les émoluments des notaires ont augmenté proportionnellement. « Est-ce qu'il n'était pas temps de porter un regard plus économique sur ces professions ? », interroge encore le président de l'Autorité de la concurrence.

C'est pourquoi, à partir du 1^{er} mai, notaires et huissiers verront leurs tarifs diminuer d'en-



D'AGUESSEAU. Le secrétaire général de l'association des Entretiens d'Aguesseau Laurent Berthier, universitaire (à gauche) et le président Éric Négron, premier président de la cour d'appel de Montpellier, accueilleront les professionnels du droit à la faculté de droit et de sciences économiques de Limoges. PHOTO PASCAL LACHENAUD

viron 2,5 % et les greffiers des tribunaux de commerce* devront baisser les leurs de 5 %. Les professionnels auront également la possibilité d'accorder une remise allant jusqu'à 10 % de leurs honoraires pour les actes qui dépassent 150.000 €.

Enfin, pour les petites transactions de quelques milliers d'euros, les honoraires seront plafonnés à 10 % du prix (voir ci-dessous).

2 Liberté d'installation. « La loi prévoit de faire sauter le poids de la tradition, en répondant à la critique de cooptation souvent adressée à ces métiers, pour favoriser l'installation des jeunes », explique le secrétaire

des entretiens d'Aguesseau Laurent Berthier. Pour se faire, l'Autorité de la concurrence va réaliser une cartographie des besoins en offices en France. Les candidats à l'installation, comme les notaires salariés qui souhaitent ouvrir leur cabinet, pourront candidater, « s'ils remplissent les conditions de diplômes et d'honorabilité », précise Bruno Lasserre. Cette carte, qui serait disponible en mai, se fera après consultation des professionnels et des associations de consommateurs.

3 Cabinets multiprofessionnels. Si Bruno Lasserre précise bien que le Gouvernement a finalement renoncé à toucher

au monopole des actes effectués par chaque profession, les professionnels auraient la possibilité d'ouvrir des cabinets réunissant par exemple un notaire, un avocat, un huissier, un expert-comptable, etc. Ces structures à l'anglo-saxonne permettraient de regrouper les services et offriraient plus de visibilité pour les citoyens, mais elles poseraient un vrai problème éthique aux notaires. « Le notaire est à la fois une profession libérale et un officier public, rappelle M^e Roland Bouquillard. Nous sommes les seuls à avoir cette double nature. Si ces cabinets voient le jour, notre mission de

service public ne va-t-elle pas être entravée par une logique financière ? Se pose alors la question de notre indépendance... ».

« On ne parle pas le même langage »

Ce que reproche la profession, c'est en outre, un manque de concertation en amont de la loi. « On est dans un tel flou !, commente M^e Bouquillard. La réforme a été menée, non par le Garde des Sceaux mais par le ministère de l'économie. Le rapport produit par l'Autorité de la concurrence est tout à fait décalé. Nous ne sommes pas des commerçants et on veut nous faire basculer dans une logique de concurrence. On ne parle pas le même langage... »

Du côté des huissiers, l'opinion est plus modérée. « La réforme va nous permettre de développer de nouvelles matières, comme le recouvrement de petites créances par exemple, déclare-t-on à la chambre nationale des huissiers. Nous sommes plutôt pour la réforme qui va apporter d'autres opportunités économiques, même si nous restons vigilants sur la liberté d'installation. »

Si les professions du droit ne sont pas forcément réfractaires à l'idée d'une réforme, ce que regrette Éric Négron, président des Entretiens d'Aguesseau et premier président de la cour d'appel de Montpellier, c'est la forme. « Je pense qu'il fallait une évolution dans nos métiers, nous sommes même en retard. Ce qui est dommage, c'est qu'en France, on ne peut réformer en douceur ». ■

(*) Un rapport de l'Inspection générale des finances sur les professions réglementées, réalisé en 2013, avait pointé cette profession du doigt, au revenu médian de 30.000 € net mensuel !

➔ **Pratique.** Les entretiens d'Aguesseau auront lieu demain à la faculté de droit de Limoges, 5 rue Félix-Eboué, de 9 heures à 17 heures. Entrée libre.

EN LIMOUSIN ■ Désillusions et inquiétudes chez les notaires

40 € de baisse sur un bien à 200.000

Concernant la baisse de 2,5 % de leurs tarifs, M^e Roland Bouquillard, notaire à Limoges, estime qu'il s'agit de « l'illusion d'une réduction ».

« Si les notaires auront la possibilité de faire une remise de 10 % maximum à leurs clients sur une vente dépassant 150.000 €, il faut savoir que cette remise ne serait applicable que sur la somme qui dépasse les 150.000 € et uniquement sur les émoluments du notaire, pas sur les taxes. Finalement, sur un

bien de 200.000 €, la remise ne serait que de 40 € ! Sans compter que dans notre région, 70 % des biens vendus valent moins de 100.000 €... En gros, l'impact sera nul ».

A contrario, l'inquiétude des notaires est forte en Limousin concernant le plafonnement de leurs honoraires à 10 % concernant les « petits actes ». « Pour la vente d'une petite parcelle de terrain à 1.000 € par exemple, aujourd'hui les frais notariés étaient de 800 €, ils ne seront

plus que de 100 €. Cela paraît normal pour l'acquéreur mais par rapport au travail important effectué par le notaire, cela pose de vraies difficultés. De plus, dans notre région rurale, beaucoup d'études effectuent des ventes de ce type. Finalement, cette réforme c'est la montagne qui accouche d'une souris avec la baisse à 2,5 % et le seul véritable impact, celui du plafonnement à 10 % pour les petits actes, va créer de réelles difficultés aux notaires de province. » ■

ASSOCIATION

Conférence grand public sur d'Aguesseau ou les lumières du droit

Confronter les points de vue, échanger et débattre autour de grands thèmes qui font la justice, c'est dans cet objectif qu'a été créée l'association des entretiens d'Aguesseau en 2000 à Limoges.

Avocats, magistrats, universitaires se réunissent chaque année autour d'un thème prédéfini sous la figure emblématique du Chancelier Henri-François d'Aguesseau, né à Limoges le 27 novembre 1668.

Pour valoriser cette grande personnalité méconnue qui fut

Garde des sceaux sous Louis XV, les membres de l'association organisent, en parallèle des entretiens du 17 mars, une conférence grand public intitulée « d'Aguesseau ou les lumières du droit », le jeudi 24 mars à partir de 17 heures, au café littéraire qui jouxte la BFM de Limoges, 32 rue François-Mitterrand. Cette conférence sera animée par Pascal Texier, professeur émérite de l'histoire du droit à l'université de Limoges. L'entrée est libre et gratuite. ■